

22. Bail à cheptel d'une vache plein et de sa velle donné par Antoine Chevalier, docteur en théologie, de Salers, à Jean Lafon, de Merliac, paroisse de Drugeac (1663) **

8 mars 1663

Le huict de mars l'an mil six cens soixante troys a Salers après midy estude du notaire, estably en personne Jehan Lafon demurant au village de Merliac, parroisse de Drugheac, de son bon gré etc. confesse tenir a chaptel d'ung creu avoir en sa puissance et ? soy, de venerable personne messire Anthoine Chevallier docteur en théologie habitant de ladite ville Absant, présent le notaire et etc. une vache pleyne avec sa velle d'ung an, le tout poil rouge jacquat acheptée de Jacques Delzongles Jacquilhon de Ruzolles par feu monsieur l'esleu Chevallier père aud. sieur docteur et deslivrée aud. Lafon qu'a promis le tout bien nourrir et entretenir, nom vandre etc. du creu et proffict randre bon compte et prester le relicqua, exhiber ad ce etc. et ...gnier ? a la Saint-Martin d'hiver. Le présent chaptel faict moyennant le prix et somme de quarante troys livres tournois. Car ainsin etc. promis et juré etc. obligé personne et biens etc. une etc. non etc. et a vullu etc. soubmis etc. présans Pierre Duclaux et Jehan Crouchepeyre demeurans aud. Salers soubzsignés, led. Lafon n'a sçeu signer de ce sommé.

Duclaux

Crouchepeyre

Chaptel de ce dessus au prix de
quarante troys livres tournois
Bertrandy notaire royal.

Fonds Chevalier (acquis en août 2010 et mars 2012, non classé)